

Arrêté n° 2019/G-114 modifiant l'arrêté n° 2019/G-96 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours de Rédacteur territorial - session 2019

Le Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et aux cadres d'emploi de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU le décret n° 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2018/G-138 du 5 décembre 2018 portant ouverture du concours de rédacteur territorial - session 2019 ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de gestion du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté n° 2019/G-96 du 11 septembre 2019 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours de rédacteur territorial – session 2019 ;
- Considérant les pièces requises fournies par les candidats au plus tard le 1^{er} jour des épreuves ;

ARRÊTE

Art. 1 : Se rajoute à la liste des candidats admis à concourir à la session 2019 du concours externe donnant accès au grade de rédacteur établie par l'arrêté n° 2019/G-96 susvisé :

BENTALEB Assia

Art. 2 : Se rajoutent à la liste des candidats admis à concourir à la session 2019 du concours interne donnant accès au grade de rédacteur établie par l'arrêté n° 2019/G-96 susvisé :

ARMENIA Romanella
BOUMEGOURA Yamina
BOURAHLI Zohra
ECARNOT Laurence
EPIFANI Beatrice

FAEDO Véronique
GAY Muriel
GRUET Anne-Sophie
HAUER Kevin
LORBER Benoit

PISSARD Martine
ROYNETTE Gwenaëlle

Art. 3 : Se rajoute à la liste des candidats admis à concourir à la session 2019 du concours de 3^{ème} voie donnant accès au grade de rédacteur établie par l'arrêté n° 2019/G-96 susvisé :

VAILLAUT-PRÉVOT Emeline

Art. 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion du Doubs (25), du Jura (39), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 31 octobre 2019



Serge BAESLER
Maire de BALTZENHEIM